

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 22 février 2021 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M^e Karl Sacha Langlois, avait au préalable motivé son absence.

La greffière adjointe, M^e Marie-Pascale Lessard, et la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2021-02-079

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et consentent à l'ajout de sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Stéphane Béland, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants :

- 8.1 Autorisation d'un financement supplémentaire - travaux de mise aux normes et de réfection du bâtiment situé au 80, rue Plante - salle Jani-Ber;
- 8.2 Octroi de contrat - travaux de mise aux normes et de réfection de l'immeuble du 80, rue Plante - salle Jani-Ber;
- 8.3 Autorisation d'une provision - travaux de mise aux normes et de réfection de l'immeuble du 80, rue Plante - salle Jani-Ber;
- 8.4 Autorisation d'un financement supplémentaire - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Lambert, entre les rues Tétréau et Turcotte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-080

Octroi de contrat - travaux de réhabilitation de chaussées de la piste cyclable au parc Regard-sur-le-Fleuve et d'une section de la piste cyclable régionale La Sauvagine

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 15 février 2021 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour des travaux de réhabilitation de chaussées de la piste cyclable au parc Regard-sur-le-Fleuve et d'une section de la piste cyclable régionale La Sauvagine,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 130 646,10 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de réhabilitation de chaussées de la piste cyclable au parc Regard-sur-le-Fleuve et d'une section de la piste cyclable régionale La Sauvagine soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Danis Construction inc., pour la somme de 121 500 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202101-12, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution no 2020-11-576 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2021 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-081

Autorisation d'une provision - travaux de réhabilitation de chaussées de la piste cyclable au parc Regard-sur-le-Fleuve et d'une section de la piste cyclable régionale La Sauvagine

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 22 février 2021, a adopté la résolution no 2021-02-080 afin d'accorder un contrat pour la réalisation de travaux de réhabilitation de chaussées de la piste cyclable au parc Regard-sur-le-Fleuve et d'une section de la piste cyclable régionale La Sauvagine à Danis Construction inc. pour la somme de 121 500 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QU'une provision de 12 150 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 133 650 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution no 2020-11-576 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2021 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-082

Paiement des quotes-parts 2021 de la Ville de Sorel-Tracy à la MRC de Pierre-De Saurel

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le paiement des quotes-parts 2021 à la MRC de Pierre-De Saurel, totalisant 4 088 848,40 \$, réparties comme suit :

- | | |
|---|------------|
| - Gestion générale de la MRC | 848 013 \$ |
| - Entretien du réseau de fibres | 27 200 \$ |
| - Transport adapté et collectif rural | 203 747 \$ |
| - Développement économique et touristique | 306 316 \$ |
| - Taxibus | 200 377 \$ |
| - Société historique Pierre-De Saurel | 72 002 \$ |
- Un montant de 2 431 193,40 \$ pour la gestion des matières résiduelles et de l'écocentre régional et un montant de 60 \$, du 1er janvier au 30 juin et, 35 \$, du 1er juillet au 31 décembre, facturé pour chaque bac supplémentaire destiné à la collecte des matières résiduelles par unité d'occupation,

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-083

Adoption du Règlement no 2486 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à la réalisation de divers travaux de génie civil, d'aqueduc, d'égout et de voirie et autorisant, à ces fins, un emprunt de 1 500 000 \$ »

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement no 2486 lors de la séance ordinaire du 15 février 2021 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Ville pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par la greffière adjointe,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés par la greffière adjointe,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le Règlement no 2486 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations relativement à la réalisation de divers travaux de génie civil, d'aqueduc, d'égout et de voirie et autorisant, à ces fins, un emprunt de 1 500 000 \$ » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-084

Autorisation d'un financement supplémentaire - travaux de mise aux normes et de réfection du bâtiment situé au 80, rue Plante - salle Jani-Ber

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2021, 2022 et 2023, il a été entendu de procéder à la réalisation de travaux de mise aux normes et de réfection du bâtiment situé au 80, rue Plante – salle Jani-Ber, pour un montant de 290 000 \$, au net,

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une nouvelle évaluation des travaux à être réalisés, ces derniers sont maintenant évalués à 353 100 \$, au net,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 10 février 2021 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise un financement supplémentaire de 63 100 \$, au net, pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de réfection du bâtiment situé au 80, rue Plante, connu comme étant la salle Jani-Ber,

QUE cette dépense soit financée à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-085

Octroi de contrat - travaux de mise aux normes et de réfection de l'immeuble du 80, rue Plante - salle Jani-Ber

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 22 février 2021, a adopté une résolution afin d'autoriser un financement supplémentaire pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de réfection de l'immeuble du 80, rue Plante - salle Jani-Ber,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 9 février 2021 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de mise aux normes et de réfection de l'immeuble du 80, rue Plante, connu comme étant la salle Jani-Ber,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 414 002 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de réfection de l'immeuble du 80, rue Plante - salle Jani-Ber, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Stam inc., pour la somme de 369 069,75 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202101-09, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée pour un montant de 290 000 \$, au net, conformément à la résolution no 2020-11-576 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2021 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020 et financée pour un montant de 63 100 \$, au net, conformément à la résolution d'autorisation de financement supplémentaire no 2021-02-084 adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 22 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-086

Autorisation d'une provision - travaux de mise aux normes et de réfection de l'immeuble du 80, rue Plante - salle Jani-Ber

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 22 février 2021, a adopté la résolution no 2021-02-085 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux de mise aux normes et de réfection de l'immeuble du 80, rue Plante - salle Jani-Ber, à Construction Stam inc. pour la somme de 369 069,75 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Patrick Pélouin :

QU'une provision de 36 906,98 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 405 976,73 \$, toutes taxes comprises, pour un montant au net de 353 100 \$, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée pour un montant de 290 000 \$, au net, conformément à la résolution no 2020-11-576 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2021 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020 et financée pour un montant de 63 100 \$, au net, conformément à la résolution d'autorisation de financement supplémentaire no 2021-02-084 adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 22 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-087

Autorisation d'un financement supplémentaire - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Lambert, entre les rues Tétreau et Turcotte

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020, adoptait la résolution no 2020-05-221 afin d'accorder un contrat pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Lambert, entre les rues Tétreau et Turcotte, à Sintra inc., pour la somme de 896 656,11 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de cette même séance, adoptait la résolution no 2020-05-222 afin d'autoriser une provision pour les imprévus de 10 %, soit un montant de 89 665,61 \$, portant le montant maximal autorisé à dépenser à 986 321,72 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation des travaux,

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont été réalisés dans le cadre de ce contrat,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'autoriser un financement supplémentaire,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 17 février 2021 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise un financement supplémentaire de 50 731 \$, au net, pour la réalisation de travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Lambert, entre les rues Tétreau et Turcotte,

QUE cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt no 2426.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Aucune question reçue via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca.

LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland,
que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M^e Marie-Pascale Lessard
Greffière adjointe

Serge Péloquin
Maire